INSTITUT RH P . R . H

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'Institut de Prévention et de gestion des Risques Humains est **certifié Qualiopi pour la qualité de ses actions de formations.**

Nos Prestations

- Les experts d'Institut PRH accompagnent les dirigeants, les managers en matière de management, gestion du personnel, Prévention des Risques Professionnels, Protection des données à caractère personnel et qualité relationnelle au travail.
- Ces accompagnements s'effectuent autour de plusieurs missions:
  - ⇒ Délégué à la Protection des Données (DPO), pour une entreprise respectueuse des règlementations telles que Loi Informatique et Libertés, LCEN, ou RGPD, et bien d'autres en la matière
  - ⇒ Intervenant en Prévention des Risques Professionnels, enregistré auprès de la DREETS de Nouvelle Aquitaine, pour une entreprise attentive et respectueuse des obligations de prévention, ou pour réaliser des enquêtes à la suite de harcèlements ou accident du travail
  - ⇒ Médiateur professionnel, titulaire du CAP'M, pour instaurer une qualité relationnelle au travail, résoudre un conflit social, civil ou commercial avec salariés, professionnels ou particulier ou même arbitrer une relation contractuelle entre professionnels.

Notre atout: un contrat, un engagement, un accompagnement, un suivi, avec plusieurs expertises.

Nos exemples de Formations

- Pour une meilleure autonomie, les experts d'Institut PRH forment les dirigeants, salariés et particuliers en matière de droit du travail, prévention des risques, protection des données, ou risques cybers.
- Ces formations s'effectuent en présentiel soit sur site , soit au sein de l'Institut à MARCHEPRIME (33), ou à distance par visioconférence ou E-learning, comme:
  - ⇒ Formation aux obligations règlementaires de l'employeur,
  - ⇒ Formation élémentaire en matière de droit du travail
  - ⇒ Formation en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail, pour membres élus de CSE ou CSSCT
  - ⇒ Formation à la prévention des harcèlements, agissements sexistes, et inégalités
  - ⇒ Formation pour connaitre et appliquer les règles élémentaires en matière de protection des données
  - ⇒ Formation à identifier, prévenir les risques professionnels et élaborer un plan de prévention
  - ⇒ Formation à la prévention des risques cybers
  - ⇒ Formation spécifique de régulateur de transport sanitaire
  - ⇒ Formation spécifique au transport et accompagnement de personnes en situation de handicap.

BASSIN D'ARCACHON

Réguler une flotte de véhicules de transports sanitaires

Prérequis : Titulaires du Diplôme d'état d'ambulancier ou de l'Attestation d'auxiliaire ambulancier.

Bonne connexion internet permettant une visioconférence pour les cours à distance. Pas d'investissement logiciel pour les cours

Public :

Toutes personnes en charge de la régulation d'une structure de transport sanitaire

Effectif : 4 minimum—10 maximum

Durée—Horaires :

21 heures (3 jours) de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h30

Pauses de 15 minutes : 10h30 et 15h30

Programme :

La déontologie

Règles spécifiques de l'entreprise de transport sanitaire - agréments

La prévention, hygiène et sécurité

Responsabilités et risques liés à l'emploi et à la géolocalisation

Les règles de circulation

Bases du droit du travail, La convention collective CCN16 et accords-cadres

Gestion du temps de travail et planification

Tableaux de bords

Réguler les imprévus

Accompagnement sur site sous tutorat permettant une formation en situation de travail

Evaluation QCM

Evaluation de la formation — Suivi à 3 mois

Délais d'accès :

1 formation par an en inter.
Inscription maximum 15 jours avant le début de la formation.
Formation disponible en intra-entreprise sous 1 mois.
Dates inter-entreprises disponibles sur : https://institutprh.fr

Personnes en situation de handicap :

Les locaux d'Institut PRH seront accessibles aux personnes à mobilité réduite. En dehors de nos locaux, nous réservons des locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour toute situation de handicap, ne pas hésiter à décrire les adaptations nécessaires sur la fiche d'inscription, afin que notre référent handicap prenne attache avec vous.

Objectif:

A la fin de la formation, les stagiaires seront capable de connaitre les règles encadrant le transport sanitaire et de réguler les flux de véhicules en l'adaptant au besoins de transports, tout en motivant les équipes par de la bienveillance.

Méthode pédagogique présentiel ou à distance avec MSTeams et Edusign

Tour de table sur les différentes activités, besoins et retours d'expériences des entreprises ou structures,

Exposé interactif d'apport de connaissances, basées sur la logique et le pragmatisme,

Vérification des acquis et des expériences en matière de régulation,

Evaluation de l'efficience de la formation à 3 mois et réponse aux questions éventuelles, afin de ne pas laisser le stagiaire sans appuis techniques.

Modalités d'évaluation

Evaluation diagnostique en début de formation par questionnaire.

Evaluation finale par QCM de 20 questions.

Validation de la formation si le stagiaire est présent et valide à 50% et plus le QCM final.

Equipe pédagogique :

Expert en management des Risques Humains, titulaire d'un Master 2 en sciences Humaines et Sociales, titulaire du Certificat à la gestion sociale et juridique du personnel et du Certificat d'aptitude à la profession de médiateur. Expertise en Transport sanitaire

Lieu :

Intra-entreprise ou Inter-entreprise au sein de notre établissement, ou en visioconférence, mais en direct.

Coût indicatif individuel :

750€ / stagiaire - activité de formation dispensée de TVA art 261-4-4 du CGI

Groupe ou plusieurs formations, nous consulter.

Possibilité de porter et prendre son repas sur place au sein du centre de formations d'Institut PRH.

SAS Institut de Prévention des Risques Humains

17 Avenue d'Aquitaine 33380 MARCHEPRIME

Tel: 0564311505

https://institutprh.fr

Organisme de formation déclaré sous NDA n° 75331174333, certifié Qualiopi pour ses actions de formation.

RCS Bordeaux 849 110 366